



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal No. 02 /2022 :

Demande de Crédit complémentaire au budget de fonctionnement de CHF 15'000.--
TTC pour la réalisation d'un audit de sécurité informatique et la formation des usagers.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 8 mars 2022 pour étudier le préavis susmentionné, en présence de M. le Municipale Nicolas Ray que nous remercions pour sa présence et ses explications données.

Commentaires généraux

Conscient que la sécurité informatique est devenue un enjeux majeur des administrations publiques, il nous paraît opportun de conduire un tel audit. En effet, l'actualité de ces derniers mois nous le prouve et nous conforte dans une telle démarche.

La société retenue est celle recommandée par l'UCV et a déjà été sollicitée par d'autres communes.

Le devis nous paraît raisonnable tout en tenant compte de la formation du personnel (environ une quarantaine d'utilisateurs et une cinquantaine de postes informatiques).

Propositions d'amendements

néan

Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 02/2022 et en avoir débattu, la Commission a conclu à son acceptation tel que proposé.

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le 8 mars 2022.

Stéphane Tissot

Alexandre Jorge

Raymond Reuteler

Sébastien Didier

Patrick Ple